

DECISION DU PRESIDENT

Consultation relative à l'assistance au recrutement d'un directeur des ressources humaines

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 22 janvier 2016,

Vu la délibération CM2016/02/18/02 du Conseil de la métropole du 18 février 2016 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000€ »,

Considérant la nécessité d'être assisté pour le recrutement d'un directeur des ressources humaines,

DECIDE

Article 1er : de conclure un marché relatif à l'assistance au recrutement d'un directeur des ressources humaines avec la société Fursac, Anselin et associés, sise 60 rue Saint André des Arts – 75006 Paris, pour un montant forfaitaire de 12 000€ HT.

Article 2 : La dépense sera imputée au budget principal 2018, chapitre 011

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France ;
- Monsieur le Trésorier,

Par ailleurs notification en est faite au prestataire

Fait à Paris, le **25 MAI 2018**



Par délégation du Président

Le directeur général des services

Paul MOURIER

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.